

# Bilan de santé annuel : vous l'avez demandé, le voici.



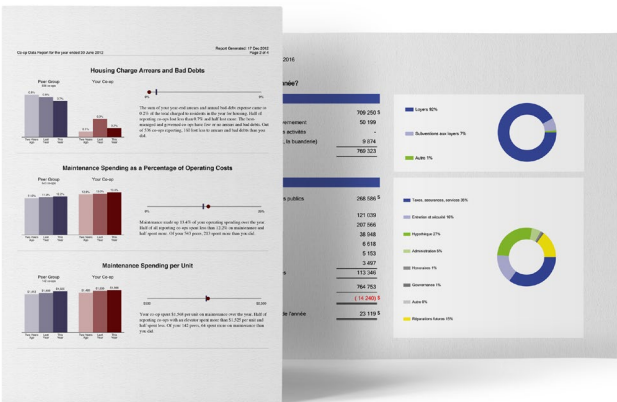
Depuis plus de 10 ans, l'Agence fournit à ses coopératives clientes des rapports annuels qui les aident à prendre de meilleures décisions administratives.

Les arriérés ont diminué, les pertes d'occupation aussi, et plus d'argent est mis de côté pour prendre soin des bâtiments des coopératives. Les renseignements contenus dans les rapports de l'Agence ont inspiré nos clients à réduire leurs risques d'affaires, à adopter et à suivre des pratiques exemplaires ainsi qu'à se préparer pour l'avenir.

Certaines coopératives ont demandé s'il n'y avait pas moyen de continuer à obtenir ces renseignements après la fin de leur accord d'exploitation.

C'est possible. L'Agence a lancé le **service du bilan de santé annuel** afin qu'une fois par année, moyennant une somme modique, les coopératives qui s'inscrivent et déposent une déclaration annuelle d'information (DAR) puissent obtenir des rapports précieux.

**Soyez bien informé.**



Pour plus de renseignements sur notre Bilan de santé annuel : [info@agency.coop](mailto:info@agency.coop) 1-866-660-3140 poste 638



The Agency for Co-operative Housing  
L'Agence des coopératives d'habitation

## Les coopératives peuvent choisir l'un des deux forfaits de services suivants :

	Forfait de base	Forfait supérieur
Des données financières en langage simple qui présentent vos résultats financiers de façon conviviale.	✓	✓
Un rapport de données de la coopérative qui compare vos résultats importants à ceux de vos pairs et montre l'évolution de votre situation au fil du temps.	✓	✓
Un accès au site <i>Web Coup de circuit</i> pour des pratiques exemplaires et des comparaisons plus approfondies de vos résultats.	✓	✓
Une évaluation des risques ainsi que des conseils sur la façon de réduire les risques et d'améliorer le rendement.		✓
<b>Coût d'un abonnement prépayé de 3 ans</b>	<b>450 \$ /année</b>	<b>550 \$ /année</b>
<b>Coût pour 1 an seulement</b>	<b>550 \$</b>	<b>800 \$</b>

Renseignez-vous sur nos rabais pour les petites coopératives (30 unités ou moins). Si votre coopérative ne dispose pas de renseignements à jour sur l'état de vos bâtiments, nous pouvons faire évaluer leur état physique moyennant un supplément.



**L'information améliore vos décisions. De meilleures décisions amènent de meilleurs résultats.**

**Soyez bien informé.**